

Bulle, le 15 janvier 2021

Calendrier de paiements 2021

Cher collaborateur, chère collaboratrice,

Votre salaire sera automatiquement versé aux dates de paiement spécifiées ci-dessous à condition de recevoir vos rapports de travail avant les dates limites de chaque mois.

Mois	Semaines	Date limite pour la réception des rapports de travail à l'agence	Paiement du salaire
Janvier	1-2-3	Mar. 26 janvier 12:00	Jeu. 28 janvier
Février	4-5-6-7	Mar. 23 février 12:00	Jeu. 25 février
Mars	8-9-10-11	Mar. 23 mars 12:00	Jeu. 25 mars
Avril	12-13-14-15	Mar. 20 avril 12:00	Jeu. 22 avril
Mai	16-17-18-19-20	Mar. 25 mai 12:00	Jeu. 27 mai
Juin	21-22-23-24	Mar. 22 juin 12:00	Jeu. 24 juin
Juillet	25-26-27-28	Mar. 20 juillet 12:00	Jeu. 22 juillet
Août	29-30-31-32-33	Mar. 24 août 12:00	Jeu. 26 août
Septembre	34-35-36-37	Mar. 21 septembre 12:00	Jeu. 23 septembre
Octobre	38-39-40-41-42	Mar. 26 octobre 12:00	Jeu. 28 octobre
Novembre	43-44-45-46	Mar. 23 novembre 12:00	Jeu. 25 novembre
Décembre	47-48-49-50	Mar. 21 décembre 12:00	Jeu. 23 décembre
Décembre	51	Mar. 28 décembre 12:00	Jeu. 30 décembre
Décembre	52	Mar. 4 janvier 2022 12:00	Jeu. 6 janvier 2022

Pour nos collaborateurs/trices qui souhaitent recevoir leur salaire toutes les semaines, il s'agit de nous transmettre vos rapports de travail tous les mardis à 12:00.

Si les délais ne sont pas respectés, les rapports de travail seront traités à la prochaine échéance.

Avec nos meilleures salutations,

Staff 4 You SA